



APERÇU DU PROGRAMME D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE / D'IMPACT DE SANTÉ CANADA

APERÇU : LE RÔLE DE SANTÉ CANADA DANS LES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES / D'IMPACT

Dans le cadre des régimes d'évaluation environnementale ou d'impact, Santé Canada apporte son **expertise** pour soutenir l'**examen des grands projets d'infrastructure ou de ressources** dans les **délais prévus par la loi**.

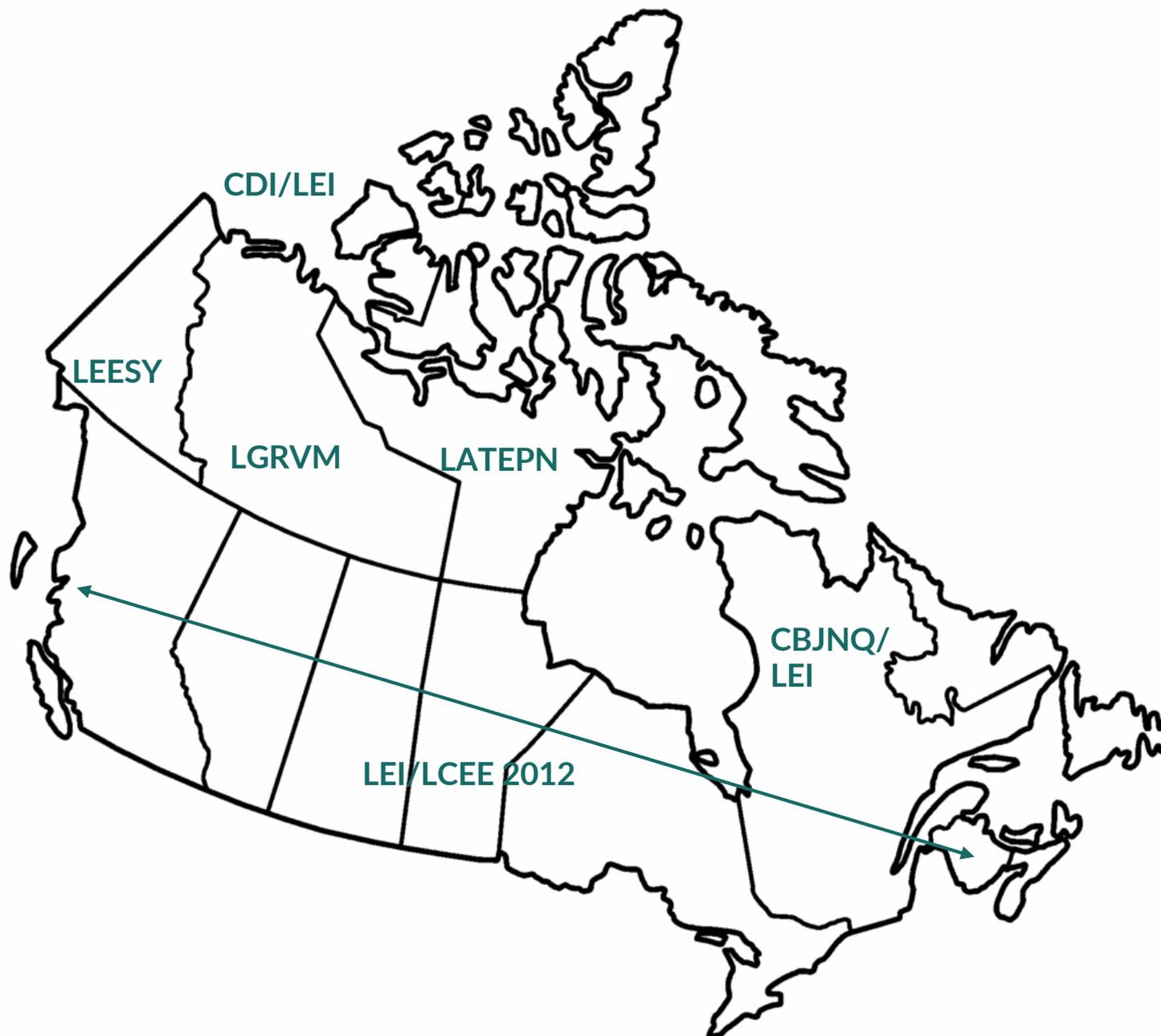
INTRODUCTION AUX RÉGIMES EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE / D'IMPACT (ÉE/ÉI)

Contexte

Santé Canada contribue aux évaluations menées en vertu des lois fédérales dans l'ensemble du Canada:

- *La Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) et l'ancienne Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 (LCEE 2012) (par **exigence législative**)*
 - Le 28 août 2019, la LEI est entrée en vigueur, abrogeant la LCEE 2012. La LEI vise à **favoriser la durabilité, à garantir le respect des droits des autochtones, à encourager les investissements et à créer des opportunités économiques.**
 - L'Agence d'évaluation d'impact canadienne (AEIC) dirige les évaluations lancées dans le cadre de la LEI et la LCEE 2012.
- Les évaluations du Nord menées **en vertu d'accords** au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans l'Inuit Nunangat.
 - Le Bureau de gestion des projets nordiques coordonne les contributions des ministères et agences fédéraux aux évaluations menées par les conseils nordiques.

RÉGIMES FÉDÉRAUX ET TERRITORIAUX EN ÉE/ÉI



LEI

Loi sur l'évaluation d'impact

LCEE 2012

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, 2012 (ou antérieure)

CDI

Convention définitive des Inuvialuit

CBJNQ

Convention de la Baie James et du Nord québécois

LATEPN

Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut

LEESY

Loi sur l'évaluation socioéconomique au Yukon

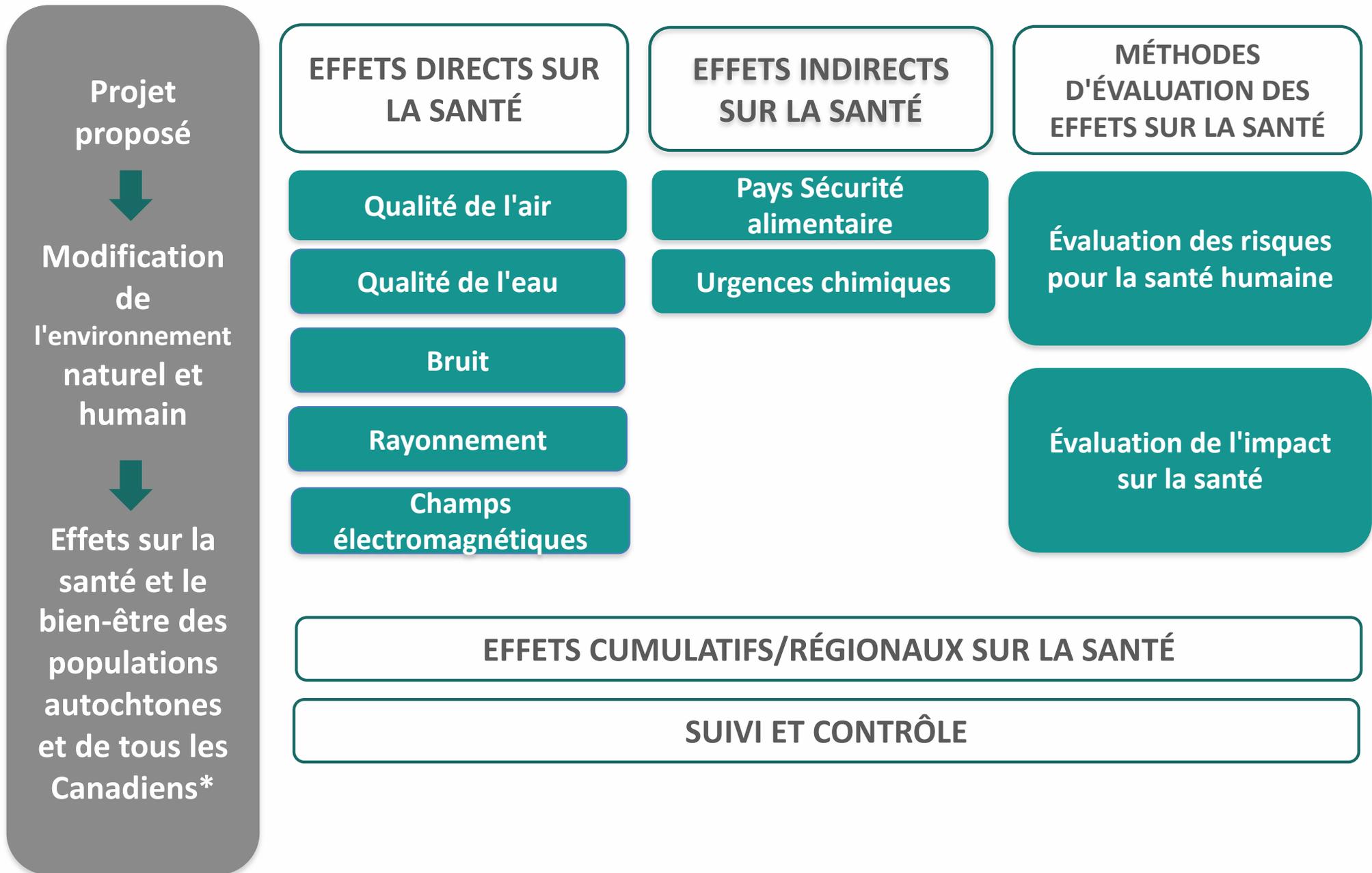
LGRVM

Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

CE QUE NOUS FAISONS : LE RÔLE DE SANTÉ CANADA DANS LE CADRE DE LA LCEE 2012, LA LEI ET DES RÉGIMES D'ÉVALUATION NORDIQUES

- Santé Canada examine les évaluations sur la santé réalisées par les promoteurs de projets afin de s'assurer que l'analyse permet d'estimer les impacts futurs sur la santé et de définir les mesures d'atténuation.
 - Fournir une expertise scientifique sur les incidences directes et indirectes des grands projets sur la santé en intégrant les informations et les connaissances d'experts en la matière dans l'ensemble du département (par exemple, la direction de l'alimentation au sein de la direction générale des produits de santé et de l'alimentation).
 - Participe aux consultations du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones afin de soutenir le processus de consultation pangouvernemental.
 - Élabore des orientations sur l'évaluation des risques sur la santé liés aux projets, à l'intention des promoteurs de projets.
- Le rôle de Santé Canada dans la prise de décision :
 - En vertu de la LEI et de la LCEE 2012, Santé Canada ne joue un rôle dans le processus décisionnel que lorsque les décisions finales relatives au projet sont renvoyées au gouverneur en conseil, ce qui permet à l'un des ministres de la santé de participer aux délibérations du conseil des ministres.
 - Santé Canada ne joue pas de rôle dans la prise de décision dans les régimes d'évaluation nordique.
- Santé Canada n'a de rôle réglementaire dans aucun de ces régimes.

CE QUE NOUS FAISONS : L'EXPERTISE DE SANTÉ CANADA

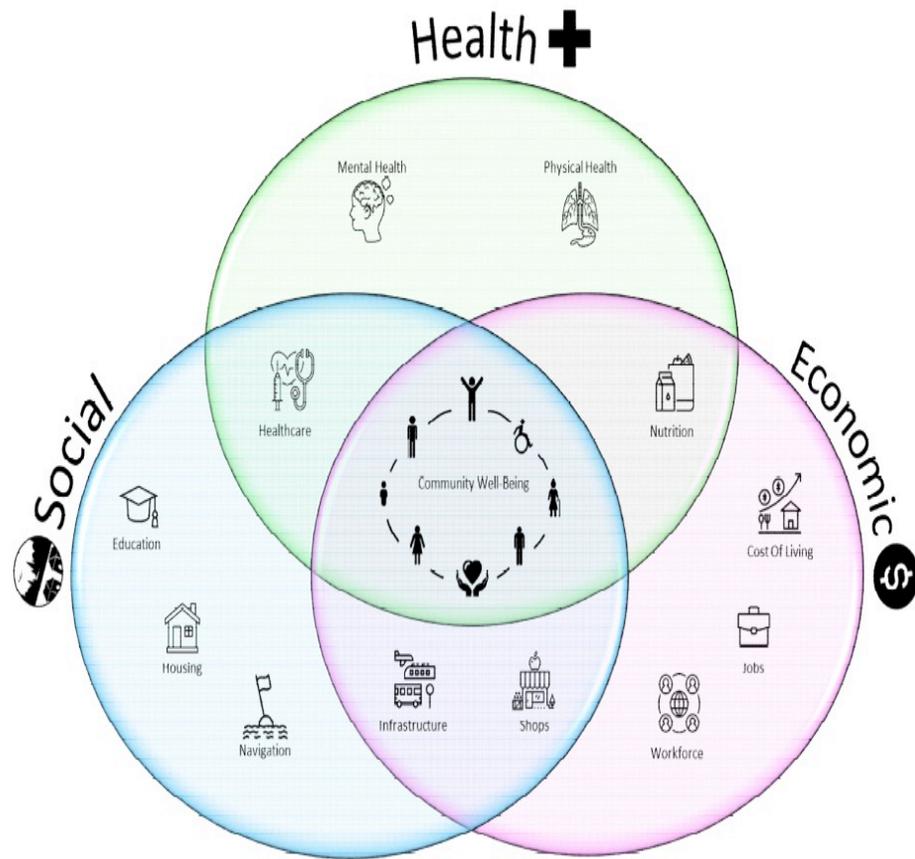


ORIENTATIONS À L'APPUI DE LA LEI

- Le programme d'EE/EI de Santé Canada a publié **six documents d'orientation** sur la manière d'évaluer l'impact sur la santé des grands projets proposés.
 - Ces guides focalisent sur les **déterminants biophysiques** de la santé et les **méthodes d'évaluation des risques**.
- La nouvelle orientation sur les **méthodes d'évaluation d'impact sur la santé** soutiendra un ensemble plus large de déterminants de la santé en reflétant :
 - le champ d'application plus large de la santé et l'obligation d'évaluer **l'interaction des effets** en vertu de la LEI;
 - l'accent mis sur l'**ACS Plus** ; et,
 - un engagement et d'un partenariat significatifs avec les **populations autochtones**.
- En décrivant les **meilleures pratiques**, ces guides facilitent une évaluation de haute qualité des impacts sur la santé et profitent aux promoteurs de projets, à l'AEIC, à Santé Canada et, en fin de compte, aux Canadiens.



ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA SANTÉ



L'EIS est "une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils permettant d'évaluer systématiquement les effets potentiels, et parfois non intentionnels, d'une politique, d'un plan, d'un programme ou d'un projet sur la santé d'une population et la répartition de ces effets au sein de la population"¹.

L'EIS permet également d'identifier des actions visant à atténuer les effets négatifs potentiels sur la santé et à renforcer les avantages.

Figure Source : Agence d'évaluation d'impact du Canada, 2020.

¹ Quigley, R., den Broeder, L., Furu, P., Bond, A., Cave, B. et Bos, R. (2006). Évaluation de l'impact sur la santé - Principes internationaux de bonnes pratiques. Special Publication Series No. 5. Fargo, États-Unis : Association internationale pour l'évaluation d'impact.

BROCHURE



Rôles de Santé Canada dans les évaluations d'impact*

SANTÉ CANADA ESSAIE DE COMPRENDRE

DE LA PART DU PROMOTEUR



Qualité de l'air



Pollution sonore



Eau potable



Alimentation traditionnelle et lieux de récoltes



Autres aspects liés à la capacité de faire des choix sains

LE PROMOTEUR A-T-IL DEMANDÉ, ÉCOUTÉ ET PRIS EN COMPTE LES COMMENTAIRES DE LA COMMUNAUTÉ POUR PLANIFIER SON PROJET?

- Surveillance des changements à la santé de la communauté
- Plans pour protéger la santé de la communauté durant la construction et l'exploitation
- Plans pour atténuer les changements

DES GARDIENS DU TERRITOIRE

LES MODIFICATIONS —DE— L'UTILISATION DES TERRES ET DE L'ACCÈS



LES CHANGEMENTS —DANS— LA COMMUNAUTÉ



LES MODIFICATIONS —DES— ACTIVITÉS TRADITIONNELLES



Y A-T-IL DES CHANGEMENTS OU DES ENJEUX QUI N'ONT PAS ÉTÉ PRIS EN COMPTE?

- Zones de chasse, de pêche et de récolte
- Changements écologiques
- Baignade/utilisation de l'eau
- Activités traditionnelles

© Santé Canada / Photo: Chris / Shutterstock.com, 2023 / Cat: 983-826-4889-2 / ISSN: 1462-0232-PDF / No. 23079

*en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact

Rôles de Santé Canada dans les évaluations d'impact*

CE DONT NOUS TENONS COMPTE



DES ÉTUDES D'IMPACT

sont réalisés par des promoteurs cherchant à réaliser des projets, et non par Santé Canada ou le gouvernement fédéral. En général, les ministères fédéraux utilisent l'étude d'impact pour effectuer une évaluation d'impact et faire des recommandations au promoteur sur la protection du bien-être communautaire.



SAVOIRS TRADITIONNELS

jouent un rôle essentiel dans l'échange d'information et les recommandations de la communauté

- Effets à long terme
- Contextes culturels et historiques
- Considérations environnementales
- Durabilité
- Rétablissement des aires et activités traditionnelles

À RETENIR



De nombreux visiteurs dans la communauté poseront des questions.



Santé Canada est l'un des nombreux ministères qui participent aux évaluations d'impact. D'autres ministères examinent les changements sociaux et économiques dans la communauté, entre autres. Santé Canada se concentre sur les changements à la santé d'une communauté.



Des périodes précises seront prévues pour la contribution active et la rétroaction de la communauté.

*en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact

ALIMENTS TRADITIONNELS

- Santé Canada a récemment mis à jour ses orientations concernant les évaluations des risques pour la santé humaine qui prennent en compte les **modifications à la qualité des aliments traditionnels**.
- De manière plus générale, les systèmes alimentaires traditionnels autochtones peuvent contribuer à la **sécurité alimentaire**, qui est un déterminant social de la santé.
- Santé Canada a commencé à rédiger un document qui résume la manière dont les effets sur la sécurité alimentaire traditionnelle ont été ou pourraient être **mesurés**.
 - L'engagement avec les partenaires intéressés des Premières nations et des Métis sur le document ébauche est prévu en hiver/printemps.
 - Un engagement communautaire supplémentaire est prévu pour l'année prochaine.
 - L'engagement sur les méthodes spécifiques aux projets nordiques suivra.

CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE DE LA SANTÉ AUTOCHTONE

- Le programme d'EE/EI de Santé Canada a fait appel au Centre de collaboration nationale de la santé autochtone pour :
 - collaborer avec nous au cours des quatre prochaines années
 - diriger l'élaboration de ressources spécifiques aux autochtones sur les évaluations d'impact sur la santé, et
 - mettre l'accent sur les ressources fondées sur les distinctions des Inuits, des Métis et des Premières nations.



Centre de collaboration nationale
de la santé autochtone